





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE



Le Dispositif des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental



Rencontre Coordination de la Capitalisation des GIEE en Occitanie

10 octobre 2019 - Toulouse



Le cadre réglementaire des GIEE

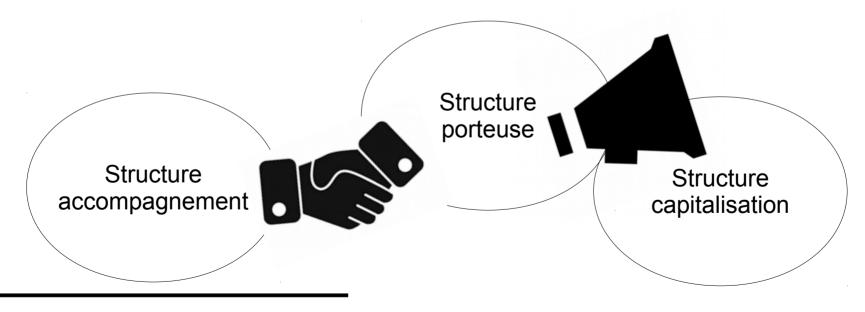
- Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014
 - → projet agroécologique pour la France
 - → des mesures clé dont la création des GIEE (article 3)





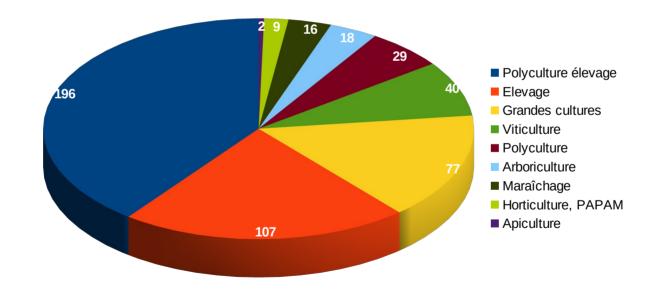
Ce qu'est un GIEE

C'est un **collectif d'agriculteurs** volontaires qui s'engagent, avec l'appui d'autres partenaires, dans un **projet pluriannuel** pour l'**amélioration de leurs pratiques** en visant la **triple performance** (objectifs économiques, environnementaux et sociaux), et à ce titre **reconnus par l'État**.

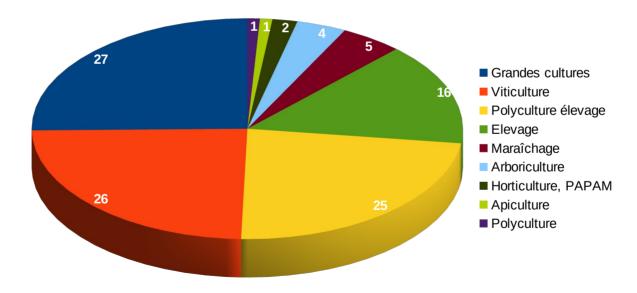


Les GIEE aujourd'hui en France

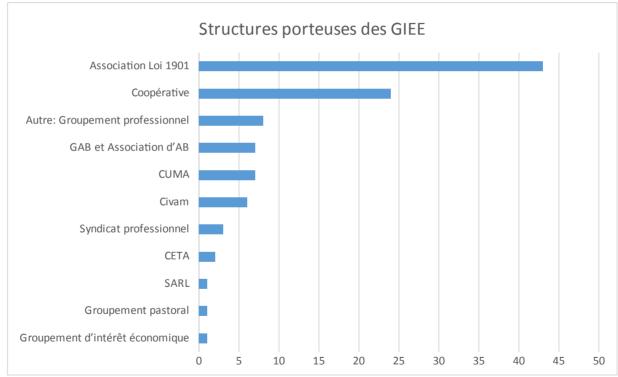
- Au 01/01/2019, 598 GIEE reconnus, dont 494 actifs
- Occitanie : 1ère région en nombre de GIEE, suivie de Nouvelle Aquitaine



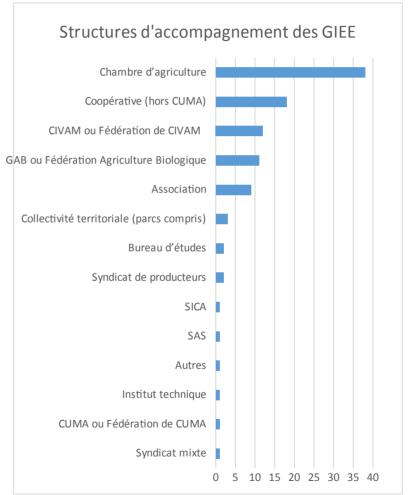
- Au 01/01/2019, 96 GIEE reconnus et actifs, 1467 agriculteurs engagés
- Bilan de l'appel à projet « reconnaissance » 2019 : + 11 GIEE, + 159 agriculteurs



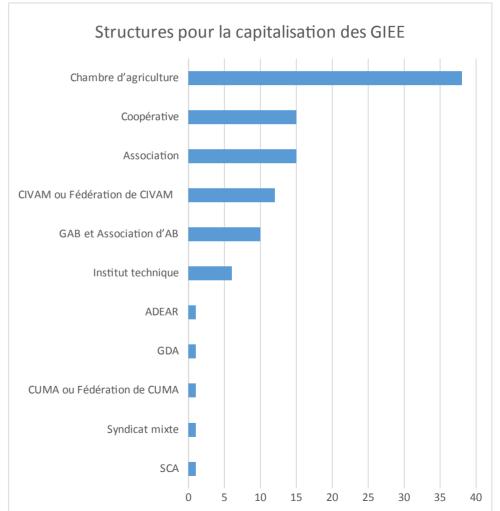
Structures porteuses



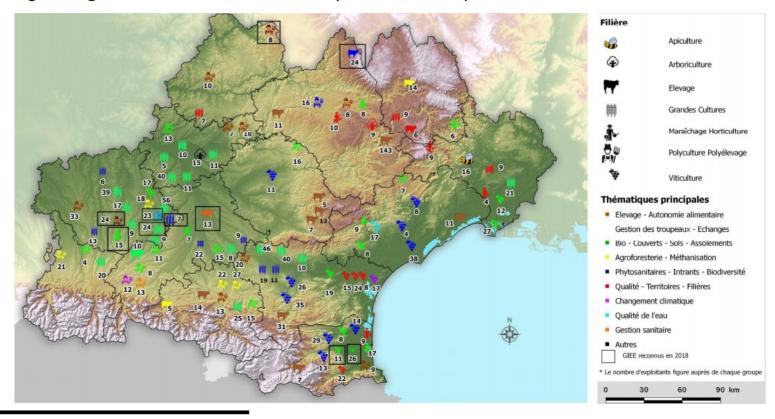
Structures d'accompagnement



Structures pour la capitalisation



• Un maillage régulier sur le territoire (carte 2018)



- Nouveauté du dispositif en 2019 : l'émergence de collectifs financés par des crédits État
 - → 22 collectifs émergents (pour une candidature à la reconnaissance en 2020), mobilisation prévue d'environ 190 000€
- Bilan de l'appel à projet « Animation » 2019 : 17 GIEE financés pour l'animation (6 nouveaux et 11 GIEE déjà reconnus lors des précédentes campagnes), mobilisation prévue d'environ 320 000€
- Depuis le démarrage du dispositif, 2 M€ de crédits État ont été mobilisés sur l'Occitanie avec une augmentation au fil des années

- Bilans « mi-parcours » : 23 reçus pour les GIEE de 2015, 1 pour les GIEE 2016
 - → un nombre important de bilans en attente
- Réflexion autour de la valorisation des bilans et de l'appui à la capitalisation
- Mise en place progressive des démarches simplifiées pour le dépôt des dossiers

Le rôle de la DRAAF Occitanie dans ce dispositif

- Lancer les Appels à Projet annuels
- Informer les porteurs de projets
- Organiser la sélection des candidatures et leur reconnaissance officielle
- Suivre les dossiers sélectionnés
- Analyser les productions et contribuer à la diffusion des résultats
- Assurer le lien avec l'échelon national de suivi du dispositif
- Assurer le lien avec les autres dispositifs régionaux
- Veiller à la réalisation de la feuille de route capitalisation

Focus sur la capitalisation : le cadre réglementaire

- Enjeu majeur du dispositif dans une optique d'augmentation du nombre d'exploitations engagées dans l'agroécologie
- La loi d'avenir prévoit que « La coordination des actions menées en vue de la capitalisation et de la diffusion des résultats des GIEE est assurée en lien avec les organismes de développement agricole intéressés »
 - Au niveau régional, par la Chambre Régionale d'Agriculture, sous le contrôle de l'État et de la Région
 - Au niveau national, par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

La définition d'objectifs pour la capitalisation

Instruction technique DGPE/SDPE/2019-29 du 15/01/2019

- → Faciliter l'atteinte des objectifs et des engagements des collectifs en matière de capitalisation et de diffusion
- → Donner accès aux résultats et expériences des collectifs à un large public (agriculteurs, organismes de développement, acteurs du monde rural, etc)
- → Décloisonner le développement agricole en matière de transition agroécologique, en permettant échanges et collaborations entre organismes
- → Favoriser la bonne **articulation** des actions de capitalisation des collectifs avec d'autres initiatives liées à l'agroécologie

Merci de votre attention Bonne journée d'échanges

- Coordonnées :
 - Carole Gouget
 Chargée de mission GIEE et Formation/Diffusion des connaissances
 04 67 10 18 45 site de Montpellier carole.bout@agriculture.gouv.fr
 - François Lartisant
 Gestionnaire administratif et financier
 05 61 10 61 17 site de Toulouse françois.lartisant@agriculture.gouv.fr
 - Catherine Foyer-Bénos
 Chargée de mission développement agricole, pratiques innovantes et articulation des dispositifs
 04 67 10 18 71 site de Montpellier catherine.foyer-benos@agriculture.gouv.fr

Site internet Draaf: http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Durabilite-de-l-agriculture

Site Internet GIEE: www.giee.fr